

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20220456

L'an deux mil vingt-deux, le douze avril à 20 h 30, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Dollon, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Date de convocation
06 avril 2022

Date d'affichage
06 avril 2022

Nombre de conseillers
En exercice : 42
Présents : 31
Votants : 35

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20220412-D20220456-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2022

Étaient Présents :

MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, JAMOIS Xavier, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MERCIER Marc, MÉTAIS Didier, PITOU Jean-Philippe, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires, M. DUPIN Christian, membre suppléant.

Étaient excusés :

M. CHÉRON Michel
M. FOUCAULT Yves
M. LACOCHE Jacques donne pouvoir à Annie NELET
M. MASSÉ Nicolas donne pouvoir à Nicole BRIGANT
M. MORIN Sébastien
M. NICOLAY Christophe donne pouvoir à Philippe LEBERT
M. PARIS Hubert
M. PLUT Jean-Claude
M. POTTIER Louis
Mme HAUSSON Françoise donne pouvoir à Catherine MENU
Mme RENARD Candy

Mme MENU Catherine est nommée secrétaire de séance.

OBJET :	BUDGET PRINCIPAL 2022 DECISION MODIFICATIVE N° 1
----------------	---

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il est utile de procéder à une décision modificative sur le budget Principal :

✓ Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Article	Libellé	Fonction	BP 2022	proposition DM1	Nouveau montant
65	65748	Subv. de fonctionnement aux associations et autres pers de droit privé	633	105 000,00 €	15 000,00 €	120 000,00 €
022		Dépenses imprévues	01		84 000,00 €	84 000,00 €
					99 000,00 €	

✓ Recettes de fonctionnement

Chapitre	Article	Libellé	Fonction	BP 2022	proposition DM1	Nouveau montant
74	74834	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	01	27 600,00 €	- 27 600,00 €	- €
	74836	Attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle	01	- €	5 000,00 €	5 000,00 €
	74833	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxes foncières	01	270 400,00 €	- 270 400,00 € 27 600,00 €	27 600,00 €
	74832	Etat - Compensation au titre de la CET	01	5 000,00 €	- 5 000,00 € 270 400,00 € 11 000,00 €	281 400,00 €
73	73111	Impôts directs locaux (TH TF CFE)	01	1 127 900,00 €	30 000,00 €	1 157 900,00 €
	73114	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux IFR	01	178 000,00 €	6 000,00 €	184 000,00 €
	7351	Fraction compensatoire de la taxe d'habitation sur les résidences principales	01	1 664 000,00 €	52 000,00 €	1 716 000,00 €
					99 000,00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité :

Pour : 34

Contre : 1

- **ACCEPTÉ** la décision modificative exposée ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer valablement au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Brayé et de l'Anille, tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 13 avril 2022

Le Président,

Michel LEROY

COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint Pierre
72120 SAINT-CALAIS